

DESHERBANT BIOCONTROLE ULTRA - Gamme désherbants

DÉSHERBANT DEFANANT TOTAL FOLIAIRE DE BIOCONTRÔLE



- **A base d'acide caprylique, 100 % d'origine végétale.**
- **Désherbant polyvalent : permet de traiter les zones cultivées comme les zones non cultivées.**
- **Fortement concentré en principe actif.**
- **Non résiduel.**
- **Nouvelle génération de désherbant de biocôntrole.**
- **Détruit la quasi totalité des mauvaises herbes, graminées et dicotylédones, annuelles ou vivaces et les mousses.**
- **Action très rapide, les adventices sèchent en quelques heures.**
- **Très économique : 0,8 L pur traite jusqu'à 100 m².**

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide blanc opaque, légèrement visqueux.
- Point d'éclair : non applicable.
- pH à 20°C : 4,5 ± 0,5.
- Densité à 20°C : 0,94.
- Contient 564 g/L (60 % m/m) d'acide caprylique.
- Agit très rapidement par la destruction de la cuticule des parties aériennes des végétaux (fine peau de protection). Les organes touchés se trouvent en 1 à 2 heures privés de cette protection contre les stress extérieurs et se dessèchent.
- Inscrit sur la liste des **produits de biocontrôle de la DGAL**.
- Participe à une démarche ZERO PHYTO, ne rentre pas dans le calcul des consommations de produits phytopharmaceutiques pour les collectivités (CEPP décret du 26/08/2016).
- AMM N°2180369 Parcs, Jardins, Trottoirs, SBM.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Dangereux : respecter les précautions d'emploi.
- Zone Non Traitée (ZNT) : 5 mètres.

MODE D'UTILISATION :

- Pour un usage sur cours, allées ou terrasses, le produit ne laisse aucune trace sur les pavés et trottoirs à base de basalte, de granite ou de béton. La légère pellicule blanchâtre, qui risque de se déposer après le traitement, disparaîtra rapidement dès les premières pluies. Vérifier la compatibilité avec d'autres matériaux en effectuant un essai sur une partie cachée. Ne pas appliquer sur les dalles en résine ou marbres.

- Agiter pour obtenir une préparation homogène.
- Le produit stocké au froid peut figer, il est nécessaire dans ce cas de le remettre au chaud afin qu'il redevienne liquide.
- Ne pas traiter en présence de rosée : les adventices doivent être sèches avant l'application.
- Utiliser de préférence un pulvérisateur muni d'un cache herbicide.
- Appliquer le produit uniquement sur les mauvaises herbes présentes (par tache). Eviter toute dérive de pulvérisation et de ruissellement vers les plantes voisines. Eviter toute pulvérisation vers les parties vertes des plantes à préserver.
- Pour une efficacité optimale, traiter en début d'infestation sur des mauvaises herbes jeunes et sèche, sur toute les faces de la plante.
- Rincer soigneusement le matériel utilisé et l'emballage vide, à 3 reprises et épandre les eaux de rinçage sur une parcelle déjà traitée.
- Période de traitement : mars à fin août.

Doses de traitement :

- Traitements généraux - désherbage avant mise en culture et zones non cultivées. Désherbage des pépinières et plantations (pleine terre), cultures florales et plantes vertes, rosiers (pleine terre). Usages non agricoles - désherbage allées de parcs, jardins, trottoirs, cimetières, voies de communication, voies ferrées, sites industriels : **80 L/ha**, soit 0,8 L de produit dans 10 L d'eau pour traiter 100m² (intervalle minimum entre 2 applications 21 jours nombre d'application par an : 2).
- **Mousse**, traitement des parties aériennes à l'arrosoir uniquement à la dilution de **5,3 %** dans l'eau (intervalle minimum entre 2 applications 5 jours nombre d'application par an : 2).